



## ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de DISTRE

Vu le Code Rural, notamment ses articles L 252-1 à L 252-4 et L 252-10,

Vu le Code des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2122-21,27,28 et 29, et R.2122-7,

Vu l'avis du Président de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Maine et Loire (FDGDON 49),

Vu l'avis de Madame le Chef du Service Régional de l'alimentation des Pays de la Loire,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** : La lutte collective contre les rongeurs commensaux aura lieu sur le territoire de toute la Commune, pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2025  
Celle-ci débutera le 1<sup>er</sup> février 2025.

**ARTICLE 2** : Monsieur BEAUDUCEAU Gilbert, membre du Groupement communal de défense contre les organismes nuisibles est **responsable de cette lutte**.

**ARTICLE 3** : Le produit peut être rétrocédé à la Mairie mais la distribution est réalisée par le responsable de la lutte.

**ARTICLE 4** : Tous les adhérents du groupement sont invités à participer à cette lutte collective. Une cotisation individuelle est comprise dans le prix du raticide rétrocédé par le groupement.

**ARTICLE 5** : Tout raticide non consommé devra être ramassé et détruit impérativement à la fin de la lutte. Tout raticide non utilisé sera remis au responsable de cette lutte.

**ARTICLE 6** : Les raticides doivent être placés hors de portée des enfants, des animaux domestiques et du gibier.

**ARTICLE 7** : Cet arrêté devra être communiqué 48 heures avant le début des opérations :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Maine-et-Loire
- à la Brigade de Gendarmerie de Montreuil-Bellay
- au Service Régional de l'alimentation - 10 Rue Le Nôtre – 49044 Angers Cedex 01
- à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles– 23 rue Georges Morel – 49070 BEAUCOUZE, [contact@fdgdon49.fr](mailto:contact@fdgdon49.fr)
- aux Mairies avoisinantes.
- à la connaissance de la population locale par les moyens habituels.

Fait à DISTRÉ,  
Le 31 janvier 2025  
Le Maire :

Eric TOURON

